

# Convention UELZECHTDALL

## Éditorial



Les signataires de la convention, à savoir les administrations communales de Lintgen, de Lorentzweiler, de Mersch, de Steinsel et de Walferdange, d'une part et l'État représenté par le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire d'autre part, se sont donnés pour mission de garantir, sur les bases d'une solidarité et d'une collaboration intercommunales accrues, la complémentarité entre les objectifs économiques, écologiques et sociaux d'un développement territorial durable.



Le 13 décembre 2007, les cinq communes de la vallée de l'Alzette et le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ont signé la convention. Afin d'entamer officiellement sa mise en œuvre pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la vallée de l'Alzette, une première séance plénière s'est déroulée le 19 mars 2008.

Cette vallée constitue un espace de développement clef qui, selon le programme directeur d'aménagement du territoire et le concept intégré de l'IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept für Luxemburg), nécessite une planification concertée entre les différentes communes. Le texte de la convention souligne qu'une agglomération ne peut être qualifiée de "durable" seulement si elle aménage l'espace disponible, réduit et traite ses pollutions, gère les évolutions démographiques, veille à l'hygiène et à la participation de ses habitants. En unissant leurs compétences respectives, les signataires souhaitent garantir ainsi l'attractivité de la vallée en tant que lieu de résidence, de travail et de détente à long terme.

C'est pourquoi je m'engage avec les communes à coordonner les actions en vue d'un développement urbain concerté, cohérent, rationnel et équilibré, respectueux des principes d'un urbanisme bien conçu sur l'ensemble des territoires des communes-signataires. À ce titre, je me réjouis de pouvoir compter sur cette convention, comme sur les autres conventions État-communes (Sud-ouest de l'agglomération de la ville du Luxembourg, Nordstad, Communes autour de l'aéroport), pour avancer dans la direction d'un développement territorial durable des espaces les plus dynamiques de notre pays.

**Jean-Marie HALSDORF**

*Coprésident de la convention*

*Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire*



La Convention Uelzechtall a vu le jour suite à une prise de conscience des cinq administrations communales de la Vallée, qui se sont lancés le défi de développer et de valoriser la vallée de l'Alzette, afin de lui donner une réelle identité.

Grâce à un partenariat rapproché avec l'État du Grand-Duché de Luxembourg, un programme solide est en train d'être mis en place, ce qui donne à ces communes le pouvoir nécessaire d'agir efficacement.

Conclue pour une durée renouvelable de trois ans, cette alliance politique et technique a été créée afin de renforcer et d'unifier l'objectif commun visant à développer l'urbanisme et le territoire de la vallée de l'Alzette de manière efficace, intelligible et respectueuse face au programme directeur d'aménagement du territoire et du concept intégré de l'IVL.

La coordination des plans d'aménagement généraux (PAG) des communes respectives est une priorité pour atteindre une cohésion communale renforcée. L'objectif est de développer dans ce contexte, des formes innovatrices d'habitations permettant d'être moins consommatrices de terrains, en alliant mise en valeur du patrimoine naturel et création d'espaces publics. Le plan d'urbanisation doit être planifié de telle sorte qu'il y ait un équilibre réel entre la nature et la domesticité ; il est primordial de préserver des espaces naturels entre chaque localité et de favoriser le développement d'un tourisme vert et de loisirs dans la vallée. Pour cela, il convient également de coordonner au niveau des PAG, la gestion de l'eau en limitant, notamment, les risques d'inondation. Il est important d'agencer la région de manière à coordonner tous les aspects de la mobilité : piétons, cyclistes, automobilistes et usagers des transports en commun.

L'édition d'un dépliant "Convention Uelzechtall" informe la population de l'évolution des projets et des nouveaux objectifs visés. Il paraîtra au moins tous les six mois, selon la dynamique et les altérations rencontrées.

Ensemble, nous voulons avancer pour apporter une plus-value intercommunale aux habitants de nos communes.

**Guy ARENDT**

*Coprésident de la convention*

*Bourgmestre de la commune de Walferdange*



LINTGEN . LORENTZWEILER . MERSCH . STEINSEL . WALFERDANGE



# Le fonctionnement de la convention

La convention, conclue pour une durée renouvelable de trois années entre, d'une part, les communes de Lintgen, de Lorentzweiler, de Mersch, de Steinsel et de Walferdange et d'autre part, l'État du Grand-Duché de Luxembourg, fut signée le 13 décembre 2007. Conscientes de l'importance régionale du développement coordonné et intégratif des localités dans la vallée de l'Alzette et soucieuses de garantir la complémentarité entre les communes, les autorités locales et l'État agissent de manière complémentaire pour atteindre les objectifs économiques, écologiques et sociaux du développement territorial durable de l'espace aggloméré.

Un comité politique et un comité technique ont été mis en place pour atteindre les objectifs communs des membres.

## Le comité politique

Les orientations d'aménagement et d'urbanisation ainsi que les axes de travail pour "l'Uelzechtall" sont discutés et arrêtés au sein du comité politique.

Le comité politique se compose de l'ensemble des bourgmestres, d'un échevin de chaque commune et du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire. La co-présidence est assurée par le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Jean-Marie Halsdorf, représenté par Romain Diederich du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et par le bourgmestre de Walferdange, Guy Arendt.

M. le Ministre



Jean-Marie HALSDORF

MM. Les bourgmestres



Guy ARENDT



Albert HENKEL



Jean-Pierre KLEIN



Henri WURTH



Jos ROLLER

M. le Conseiller de gouvernement 1<sup>er</sup> classe



Romain DIEDERICH

MM. Les échevins



Alain WEINS



Albert LENTZ



Jacques MISCHO



Georges HERR



Jim WEIS

Afin de promouvoir un échange d'idées entre le comité politique et des spécialistes de domaines variés –dans l'objectif d'une meilleure coordination de projets– le comité a la possibilité d'inviter à ses réunions des représentants de différents départements ministériels ou d'autres experts issus du milieu privé.

## Le comité technique et les groupes de travail

Le comité technique se réunit avec pour objectifs de préciser et d'approfondir les propositions élaborées par le comité de politique.

Le comité technique se compose de deux représentants techniques par commune en charge des dossiers d'urbanisation et de représentants du ministre ayant l'aménagement du territoire dans leurs attributions : Patrick Bordez & Yves Weyland (*Lintgen*) ; Fränk Flener & Jerry Simon (*Lorentzweiler*) ; Antoine Hottua & André Kaluza (*Mersch*) ; Lou Kohl & Diane Labidi (*Steinsel*) ; Gilles Dansart & Carlo Schwachtgen (*Walferdange*) ; Manon Poeckes & Doris Kerschen (*Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire*).

La co-présidence et la coordination du travail sont assurées par Manon Poeckes (*MIAT-DATER*) et Gilles Dansart (*architecte aux services techniques de la commune de Walferdange*).

En fonction des besoins du comité, la co-présidence de celui-ci convoque des experts techniques locaux ou nationaux pour mettre en œuvre les décisions prises par les responsables politiques.

De g. à d., 1<sup>ère</sup> rangée :

Claude Wagner (*MIAT*),  
Yves Gendron (*ADEUS*),  
Manon Poeckes (*MIAT*),  
Jos Roller (*bourgmestre Lorentzweiler*),

John Trauden (*Walferdange*), Jacques Mischo (*échevin Steinsel*), Patrick Bordez (*Lintgen*),  
Albert Henkel (*bourgmestre Mersch*), Guy Arendt (*bourgmestre Walferdange*), Henri Wurth (*bourgmestre Lintgen*).

2<sup>e</sup> rangée : Diane Dupont (*Min Log*), Gilles Dansart (*Walferdange*), Fränk Flener (*Lorentzweiler*), André Kaluza (*Mersch*),  
Liette Mathieu (*MIAT*), Robert Kipgen (*Adm. Eau*), Fernand Marchetti (*Steinsel*), Georges Herr (*échevin Lintgen*),  
Simon Jerry (*Lorentzweiler*), Yves Weyland (*Lintgen*), Lou Kohl (*Steinsel*), Carlo Schwachtgen (*Walferdange*).



# Ce qui a été développé en 2008

Suite à une décision prise lors de la première réunion plénière en mars 2008, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) a été retenue comme bureau de coordination de la convention. Le 2 juin 2008 a eu lieu une première visite des lieux pour que le bureau ADEUS ainsi que les responsables politiques et techniques prennent conscience de l'identité et du potentiel de développement de "l'Uelzechtdall".

Cette démarche a permis aux communes d'échanger leurs attentes respectives liées au développement harmonieux de "l'Uelzechtdall". Que ce soit au niveau de l'habitat ou de la mobilité, les efforts devront être conjugués pour assurer un développement cohérent du territoire. La prise de conscience a suscité une réelle dynamique collective pour avancer ensemble dans la même direction.



Les échanges au comité politique

## La coordination des réflexions

La modération des réunions du comité politique et l'accompagnement urbanistique de la démarche sont assurés par Yves Gendron, directeur-adjoint de l'ADEUS. Il s'agit d'un bureau d'études spécialisé en stratégies urbaines ainsi qu'en réalisation d'études et de documents d'urbanisme.

## Un constat et une mise en valeur commune

- Le développement de "l'Uelzechtdall" s'articule autour d'une organisation urbaine particulière marquée par :
  - deux pôles économiques : Mersch et Walferdange
  - deux rapprochements géographiques : Mersch / Lintgen et Steinsel / Walferdange avec la commune de Lorentzweiler en position charnière
- La création de nouveaux logements est primordiale dans un contexte foncier difficile qui nécessite une mise en valeur du territoire et un partenariat plus important avec les acteurs publics et privés. à ce titre, il serait intéressant de développer une programmation d'un habitat plus dense aux pôles (Walferdange et Mersch) que sur les communes centrales (Lintgen, Lorentzweiler, Steinsel).

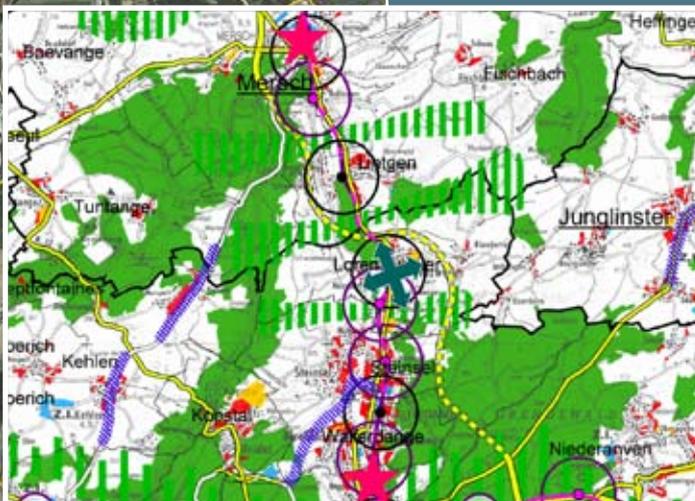


Schéma de développement de l'IVL

- La proximité des gares est un potentiel à exploiter.
- La mobilité constitue une problématique majeure commune à la vallée et nécessite une solution intercommunale.
- Il faut développer une politique commune entre les équipements actuels et futurs (socioculturels et touristiques).
- Les modes doux (marche à pied, vélo) et la continuité des axes cyclables représentent un autre enjeu important qui est étroitement lié à la renaturation du lit de l'Alzette.

## Les axes de travail

Trois axes de travail sont aujourd'hui clairement identifiés et servent déjà d'orientation pour l'ensemble des actions à mener à l'avenir :

- Répondre aux besoins de la population en matière d'habitat dans le cadre d'une politique d'urbanisation avec une bonne gestion de l'espace et de nouvelles formes urbaines, dotées d'une accessibilité diversifiée.
- Planifier une démarche coordonnée et intégrée du développement pour l'ensemble des modes de déplacement : train, bus, voiture, vélo et marche à pied.
- Créer un maillage vert intercommunal articulé autour de l'Alzette.

## L'identification de quelques projets à lancer à court terme

En accord avec l'ensemble des bourgmestres, chaque commune bénéficiera d'actions concrètes pour consolider la cohésion de la vallée :

- Le développement de quartiers multifonctionnels : le projet de nouvelle urbanisation à la gare à Mersch ainsi qu'un éventuel projet-pilote sur les communes de Steinsel et Walferdange.
- La création, à Lorentzweiler, d'un pôle socioculturel commun aux cinq communes.
- Le projet intercommunal de renaturation de l'Alzette favorisant le développement d'un tourisme vert.
- La finalisation des aménagements de pistes cyclables intercommunales dans la zone inondable entre Lintgen et Lorentzweiler.

## Le programme inscrit à l'agenda

Les travaux des prochains mois seront consacrés à la validation des projets et de leur mise en œuvre éventuelle en collaboration avec les différents ministères et autres acteurs publics et privés du secteur conventionné.

## Manifestations dans "l'Uelzechtall"

**18/03/09 au 08/05/09 à Mersch** : L'exposition "Ausstellung Roger Manderscheid" au Centre National de littérature de Mersch

**03/04/09 à Steinsel** : Vernissage à 19h30 de l'exposition "MAGIC COLOURS" à la Galerie "Am Duerf"

**13/04/09 à Lorentzweiler** : Course de Côte de Lorentzweiler

**03/05/09 à Walferdange** : Ouverture de la Maison Dufaing restaurée, Place des Martyrs au 1, rue Jos Welter : *porte ouverte (14h30 à 17h) avec visites de M. le bourgmestre Guy Arendt*

**06/06/09 à Lorentzweiler** : Le Summerfest KMA au centre culturel de Lorentzweiler

**22/06/09 à Lintgen** : La fête populaire Hannert der Schoul

## "Die Uelzechtall-Konvention"

Die "Uelzechtall Konvention" entstand durch ein gemeinsames Bewusstsein der fünf Gemeinden des Tales zusammen mit dem Innen und Landesplanungsministerium: zur Förderung einer erkennbaren, einheitlichen Identität haben sich die Gemeinden mit dem Ministerium, die Entwicklung und Aufwertung des Alzette Tales als Herausforderung und Aufgabe gestellt. Ziel ist, die Region so zu verwalten und gestalten, dass eine integrierte Entwicklung von Wohnungsbau, Beförderungssystemen und Grünflächen gesichert wird.

Drei Hauptarbeitsachsen wurden ermittelt und dienen als Richtlinien für die durchzuführenden Aktionen:

- dem Wohnungsbaubedarf der Bevölkerung entgegenkommen, mit einer entsprechenden Raumnutzung und neuen, vielfältig zugänglichen Stadtbauformen;
- eine koordinierte und harmonisierte Entwicklung planen, in Berücksichtigung aller Beförderungsarten (zug, Bus, Kraftfahrzeug und Lastkraftwagen, Fahrräder, Fußgänger);
- ein gemeindeübergreifendes Grünnetz entwickeln, dessen Verzweigungen sich rundum die Alzette ausbreiten.

Pour toutes suggestions concernant la convention "Uelzechtall" : [uelzechtall@walfer.lu](mailto:uelzechtall@walfer.lu)